

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

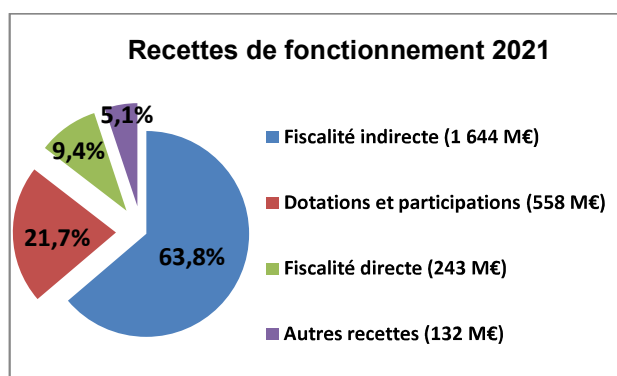
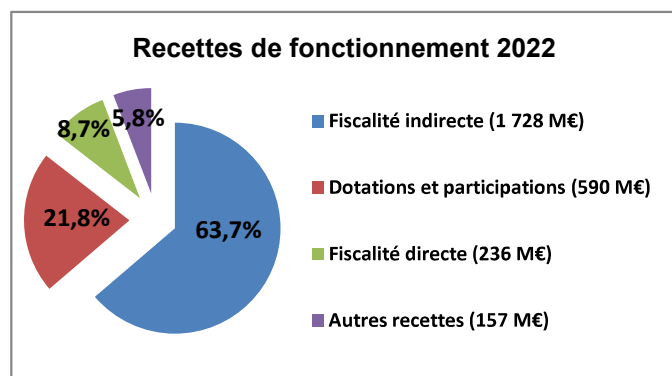
INFORMATION DES CITOYENS

(Article L.3313-1 du code général des collectivités territoriales)

Après 2021 qui faisait office d'année de redémarrage pour la collectivité suite à une année 2020 complexe, l'exercice 2022 a permis une reprise à 100 % de l'ensemble des politiques publiques, projets et différentes compétences mises en œuvres par le Département.

La majorité départementale poursuit ses choix d'une politique volontariste et solidaire, avec en ligne de conduite le maintien de ses engagements envers la population et en matière de développement de l'attractivité du territoire tout en s'ajustant face à de nouvelles obligations qui viennent s'imposer à elle.

Les recettes de fonctionnement : 2 712 M€¹ (+5,2 %)



- la fiscalité directe : 236,2 M€ (-3,0 %)

Les recettes de fiscalité directe sont en baisse de 7,2 M€ sur l'exercice. Le reversement par la Région d'une partie de la CVAE transférée représente 95,6 M€. Les autres chiffres composant la fiscalité directe sont la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) qui diminue de 136,8 M€ à 131,3 M€ et l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) (8,9 M€ / -7,5 %). Les rôles supplémentaires des différentes taxes se sont élevés à 0,5 M€.

- la fiscalité indirecte : 1 727,8 M€ (+5,1 %)

Le produit fiscal indirect 2022 est en progression de 5,1 % (+84,3 M€). Il est notamment composé du produit des DMTO (613,2 M€), qui connaît cette année une progression de 4,1 % (+24,1 M€). La part compensatoire de la TFPB est de 443,1 M€. Elle est assise sur une fraction de TVA et devrait évoluer chaque année au gré de la consommation nationale, permettant au Département de bénéficier d'une ressource de compensation dynamique. Le Département perçoit également le produit de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (370,9 M€ ; stable), celui de la taxe sur les conventions d'assurances (255,8 M€ ; +5,1 %) ou encore de la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) (30,1 M€ ; +37,8 %). Ce dernier poste connaît une variation exceptionnelle compte tenu d'une modification de ses modalités de perception. Le produit de la taxe additionnelle à la taxe de séjour a été de 1,6 M€.

- les concours Etat / Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) : 590,4 M€ (+5,7 %)

Cette rubrique, composée de dotations de l'Etat ou de la CNSA, progresse de 31,9 M€ (+5,7 %) entre 2021 et 2022. Le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) sur l'exercice 2022 représente 296,2 M€. Celui-ci est en baisse de près de 1,2 M€ (-0,4 %). Quant à la dotation générale de décentralisation (DGD), elle reste inchangée avec 11,9 M€. La dotation de compensation péréquée (DCP) est de 23,1 M€ en 2022, en progression de 8,1 % (+1,7 M€). En revanche, les allocations compensatrices de fiscalité directe, qui s'élèvent à 10,2 M€, restent stables. Quant à la ressource allouée au Département au

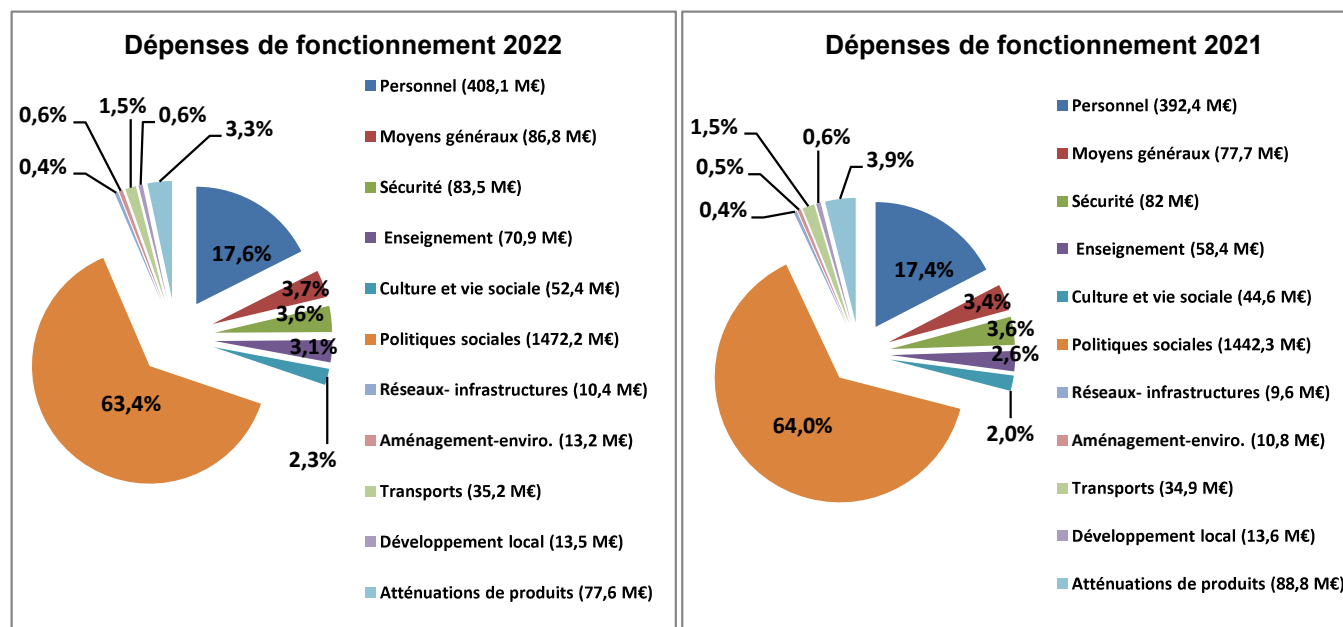
¹ Recettes réelles de fonctionnement hors cessions et reprises de provisions.

titre de la péréquation des DMTO, elle est en forte progression en 2022 (23,2 M€ ; +16,6 M€). Cette variation trouve sa source dans le mode de calcul de celle-ci. En 2022, le Département est redevenu éligible à la fraction relative aux revenus. La recette de FCTVA de fonctionnement est en nette évolution à 1,4 M€ (+0,6 M€ soit +63,2 %). Elle est proportionnée aux dépenses d'entretien éligibles effectuées l'année précédente. Par ailleurs, des dispositifs de compensation garantissent la neutralité financière de la réforme fiscale de 2011 : le fonds national de garantie individuel des ressources (FNGIR) (37,7 M€) et la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) (40,8 M€), tous deux stables entre 2021 et 2022. Le Département est également attributaire d'une compensation de 14,5 M€ au titre du fonds de mobilisation pour l'insertion (FMDI), en baisse de 9,7 % (-1,6 M€). Les concours versés par la CNSA pour le financement de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), des prestations de compensation du handicap (PCH) et de la maison départementale des personnes handicapées s'élèvent à 112,8 M€ (+5,5 %), soit une croissance de 5,9 M€.

- les autres produits : 157,4 M€

Les recettes et participations du secteur social sont de l'ordre de 109,4 M€, en progression de 8,3 M€. L'obtention de divers financements extérieurs (le fonds social européen dans le cadre de la lutte contre l'exclusion et la pauvreté) et un meilleur recouvrement sur bénéficiaires ont permis d'arriver à ce résultat. Les autres ressources proviennent notamment des produits des services et du domaine et ventes diverses, de participations, de produits financiers et de recettes exceptionnelles.

Les dépenses de fonctionnement : 2 324 M€² (+3,0 %)



- les dépenses d'aide sociale et de solidarité : 1 472,2 M€

L'augmentation de ces dépenses est de 2,1 % en 2022, soit une évolution de l'ordre de +30 M€. Les charges des AIS passent de 786,4 M€ à 777,7 M€ (-8,7 M€), en baisse de 1,1 %. Les allocations du RSA sont en retrait de 6,3 % en 2022 (458,6 M€ contre 489,7 M€, soit -31,1 M€). Les dépenses d'APA représentent 180,5 M€ et progressent de 1,7 % (effet bénéficiaires et tarifs). Enfin, la PCH atteint 138,6 M€ et continue de connaître une forte croissance (+16,3 % et +19,4 M€).

² Dépenses réelles de fonctionnement hors provisions – approche fonctionnelle.

Au-delà des trois AIS, les autres politiques sociales (694,5 M€) varient de +38,6 M€ (+5,9 %). Le Département a ainsi accentué sa politique de soutien aux personnes en difficulté que cela soit :

- pour les personnes du bel âge (141,9 M€ ; +8,4 %) avec une hausse des dépenses à la fois pour les usagers placés dans une structure adaptée (de 107,9 M€ à 109,7 M€), que pour ceux bénéficiant d'une aide à l'autonomie et au maintien à domicile (de 10,4 M€ à 19,5 M€) ;
- pour les personnes en situation de handicap (220,6 M€ ; +6,3 %) avec des aides en augmentation pour l'hébergement (près de 9,3 M€ supplémentaires, soit un budget de 184,2 M€) et le transport des élèves (en hausse de 3,1 M€ / +32,8 % à 12,7 M€). Un soutien important est également alloué pour permettre le maintien à domicile dans le cadre de cette politique publique (10,7 M€) ;
- à destination des mineurs dont il a la charge (238,7 M€ ; +2,7 %), avec une forte hausse des placements en établissement (passant de 116,6 M€ à 125,1 M€ soit +7,3 %). L'action spécifique en faveur des mineurs non accompagnés a représenté pour cette année 62,1 M€ contre 63,8 M€ l'année précédente (-2,7 %) ;
- en direction des populations cherchant à se réinsérer socialement ou professionnellement dans la société avec une accentuation des actions dans ce domaine (+3,3 M€ ; +9 % à 40,5 M€).

Concernant les mesures du Ségur, la collectivité a dû faire face à une augmentation significative de ses dépenses. Ce dispositif devait permettre d'améliorer la situation des acteurs de la santé et ainsi de maintenir et développer une offre de soin de qualité et accessible à tous. Notamment dans le domaine lié aux personnes âgées et personnes en situation de handicap, mais aussi dans le secteur de la petite enfance. Financièrement, l'impact a été de 40,4 M€ compensé par l'Etat à hauteur de 18,4 M€, soit un reste à charge pour le département de 22 M€ pour la seule année 2022. Ce dispositif doit continuer à se déployer en 2023 et pèsera sur les finances de la collectivité.

- la sécurité : 83,5 M€

Le volet sécurité concerne la prévention contre les incendies et la protection des massifs forestiers. Dans ce domaine, le plus important financement est destiné au fonctionnement du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) (70,1 M€). Le deuxième poste de charge permet d'assurer une partie des interventions du bataillon des marins pompiers de Marseille (BMPPM) (10 M€).

- les transports : 35,2 M€

Cette compétence enregistre, pour l'essentiel, la compensation versée à la Métropole Aix-Marseille-Provence (AMPM) en contrepartie du transfert de la politique des transports en 2017 (31,9 M€). La participation au fonctionnement du syndicat mixte des traversées du delta du Rhône (SMTDR), pour sa part, représente 3,3 M€ (+0,3 M€).

- l'éducation et la politique en faveur des collèges : 70,9 M€

Le plan « Charlemagne », amorcé en 2017, se poursuit. En 2022, le budget de l'éducation évolue de 58,4 M€ à 70,9 M€ (+12,4 M€ et +21,3 %). Cette variation s'explique principalement par les ajustements et rattrapages intervenus en matière de restauration scolaire (+6,9 M€ avec un budget exceptionnel de 9,1 M€), la hausse des coûts de l'énergie (+5,1 M€ et un budget d'exploitation de 11,9 M€ au total) et le financement accru des actions éducatives (+1,4 M€). Le fonctionnement courant des collèges publics et privés aura mobilisé 29,8 M€ en 2022 et la médiation sociale aux abords des établissements représenté un budget de 3,1 M€.

- la culture, la vie sociale, la jeunesse, les sports et loisirs : 52,4 M€

Les aides du Département permettent le financement et l'organisation de nombreuses actions et événements, dont les plus connus sont : le Marseille-Cassis, l'Open13 de tennis, le Mondial la Marseillaise à pétanque, les chants de Noël. Le budget passe de 44,6 M€ en 2021 à 52,4 M€, soit une croissance de 17,3 % (+7,7 M€). Le dispositif « collégien de Provence » et le soutien des grands événements sportifs expliquent l'essentiel de la variation.

- le développement local, l'agriculture et l'aménagement du territoire : 37,1 M€

Ces secteurs évoluent de 34 M€ à 37,1 M€, soit +3,1 M€ (+9,1 %). Le domaine routier (entretien, fonctionnement des ateliers, transfert de compétences) représente à lui seul 10,1 M€ au sein de cette rubrique (+0,8 M€). Les interventions en faveur de l'agriculture (6,8 M€) et du tourisme (4,4 M€) pèsent pour 11,2 M€. Enfin, les autres actions (15,8 M€ ; +2,5 M€ / +19,1 %) englobent différentes interventions autour de l'environnement, du logement ou encore de la politique de la ville. Elles sont tirées à la hausse en particulier par les opérations d'aménagement et de développement urbain (+1,8 M€).

- les dépenses de moyens généraux : 572,5 M€

Il est question ici des charges de personnel, des moyens logistiques, mais encore du service de la dette ou des fonds de péréquation. La rubrique s'accroît de 13,6 M€ (+2,4 %).

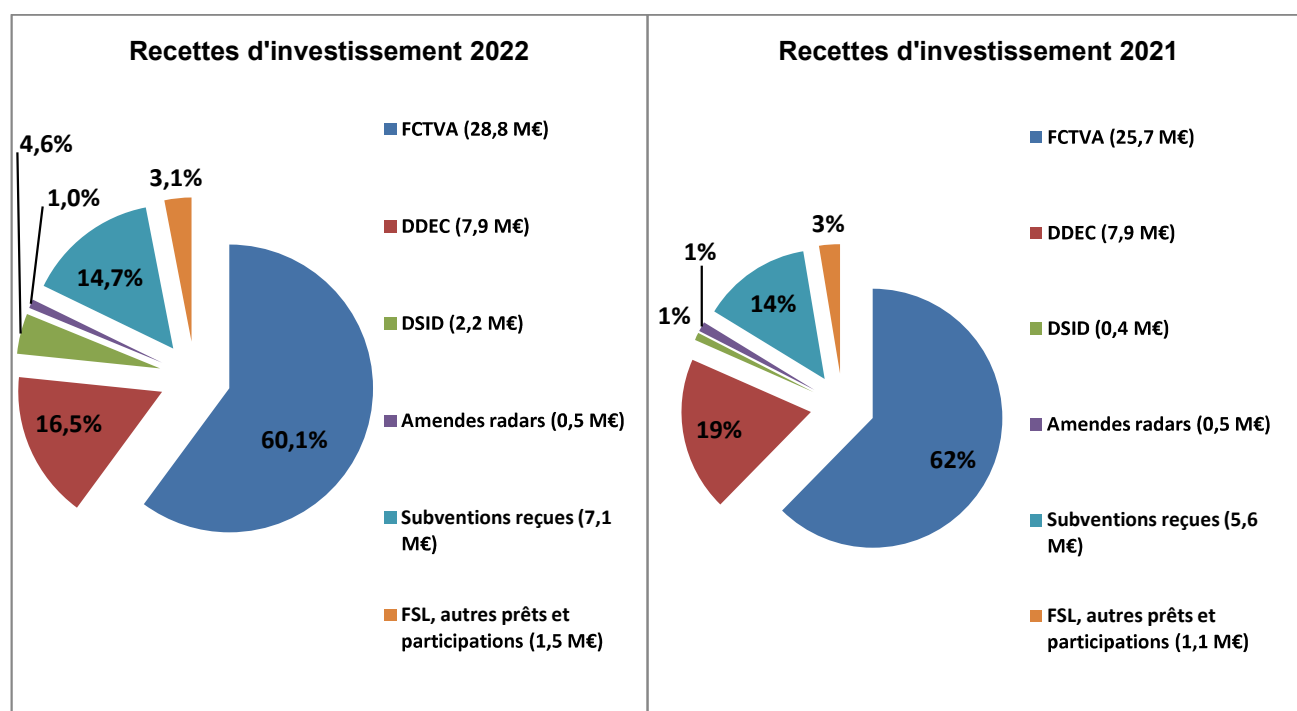
- les charges de personnel : 408,1 M€

Les dépenses de personnel progressent de 15,7 M€ (+4 %). Cette augmentation s'explique principalement par les mesures d'Etat avec la revalorisation du point d'indice de la fonction publique (+3,5 % à partir du 1^{er} juillet, soit environ 12 M€ en année pleine), le Ségur de la santé et l'application des diverses autres mesures réglementaires. Mais c'est aussi le fruit de l'évolution naturelle de la masse salariale, le glissement vieillissement technicité.

- les autres dépenses d'administration générale : 164,4 M€

Cette catégorie de dépenses se divise en plusieurs parties distinctes : les moyens généraux stricts, la dette et les atténuations de produits. Les deux dernières s'imposent au Département, avec une baisse notable de la rubrique atténuations de produits. Les intérêts d'emprunt de la dette (18,1 M€) progressent de 18,8 % sous les effets conjugués de la variation de l'encours de dette et de la hausse des taux qui s'est amorcée courant 2022. Les autres moyens (68,8 M€) sont en augmentation de 6,3 M€ en 2022 (+10,1 %). On y trouve notamment les services généraux et la sécurité (36,4 M€), poste le plus en croissance (+15,2 %), l'informatique (13,3 M€) ou les frais de communication et de protocole (4,7 M€). Les effets de l'inflation, notamment sur l'énergie et les fluides, tirent les dépenses des services généraux à la hausse (+4,9 M€), malgré des efforts d'économie.

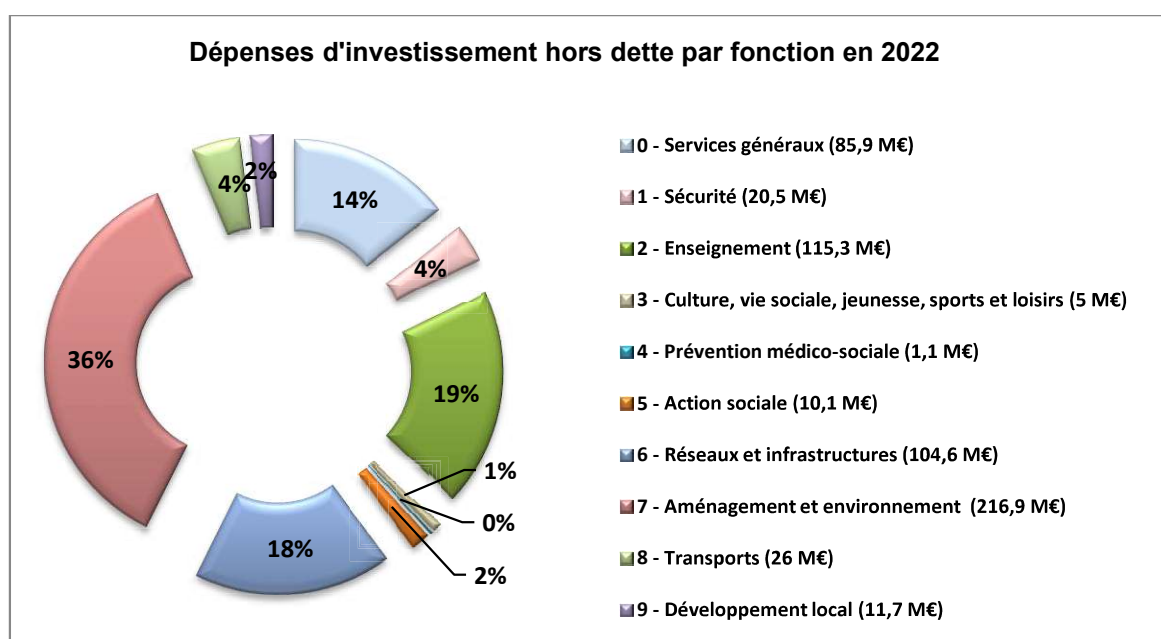
Les recettes d'investissement : 48 M€ (+16,5 %)



En 2022 le FCTVA connaît une nouvelle croissance. Comme pour le fonctionnement, il est lié aux investissements éligibles réalisés l'année précédente. La dotation d'équipement des collèges (DDEC) est reconduite à l'identique. Elle est gelée depuis plusieurs années. La dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) progresse en 2022 de 1,8 M€, elle vient financer cette année la rénovation énergétique dans les collèges et différentes pistes cyclables du territoire. A noter également une participation de l'Etat et des autres collectivités en hausse sur différents projets. Il s'agit notamment du projet territoires numériques éducatifs (2,2 M€), de travaux routiers structurants (1,3 M€), du co-financement par la région PACA de pistes cyclables dans le département (1,1 M€), d'une subvention pour la construction de la caserne de gendarmerie de Roquevaire (831 K€), de remboursements dans le cadre de la pandémie de Covid-19 (767 K€), d'une subvention de l'ADEME (541 K€) ou encore pour du matériel à destination des sapeurs forestiers (256 K€).

Les investissements : 597 M€

La section d'investissement s'élève à 692 M€. Hors dette, les dépenses d'investissement sont de 597 M€, soit une augmentation de 3,5 % (20,4 M€). Les subventions d'équipement affichent une diminution de 10,1 %, représentant 328,5 M€ et 55,0 % des dépenses d'investissement. La collectivité a aussi exécuté un investissement direct de 268,4 M€ (44,9 %).



Les équilibres financiers du Département

L'épargne brute (toutes opérations incluses) représente 405,7 M€ en 2022, en progression par rapport à l'exercice antérieur. Cette amélioration de près de 83,5 M€ s'explique par une dynamique des recettes (+149,6 M€ et +5,8 %) supérieure à la progression des charges (+66,1 M€ et +2,9 %). Il convient de préciser qu'après correction des événements exceptionnels non reconductibles, le taux de variation des recettes se limite à +5,2 % quand celui des dépenses passe à +3,8 %. Le capital de la dette remboursé s'est chiffré à 95 M€. Ainsi, l'épargne nette, après financement de la dette, s'élève à 310,7 M€, soit 52 % des dépenses d'investissement. L'exécution de l'exercice 2022 s'est traduite par un volume d'emprunt nouveau de 218,2 M€ se répartissant entre 14 M€ d'emprunts obligataires et 204,2 M€ d'emprunts bancaires (dont 60,2 M€ via la Banque Européenne d'Investissement). L'endettement au 31 décembre 2022 représentait 1 783,7 M€ dont 60 % à taux fixe et 40 % à taux variable. Sur ce volume, les emprunts obligataires représentent 39 % et les emprunts bancaires 61 %. Ainsi en 2022, l'épargne nette disponible de 310,7 M€, les recettes d'investissements de 47,9 M€ et les emprunts de 218,2 M€ permettent le financement des investissements (597 M€) et génèrent un déficit de gestion de 20,2 M€.